



GUIDE DE TRANSITION LÉGALE

GATUS - Groupe d'action trans de l'Université de Sherbrooke

En contexte québécois

Avril 2019

PRÉFACE

Guide de transition légale en contexte québécois : une initiative du GATUS

Ce document s'adresse aux personnes trans, binaires ou non-binaires, majeures ou mineures, **qui désirent changer leur prénom, leur mention de sexe ou les deux à la fois**. Il explicite les démarches qu'il faut entreprendre auprès du Directeur de l'état civil pour obtenir ces changements.

Mise en contexte

Depuis 2015, **il n'est plus nécessaire d'avoir entrepris une transition médicale** (hormones ou chirurgies) pour faire changer sa mention de sexe. De plus, depuis 2016, **les personnes trans mineures peuvent également changer leur mention de sexe** si elles ont l'appui d'un.e professionnel.le de la santé. Malheureusement, il n'y a toujours pas d'option outre féminin et masculin. De plus, les personnes trans migrantes sont exclues de ce processus, car il faut avoir la citoyenneté canadienne pour présenter une demande au Québec.

Il est important de souligner **qu'en janvier 2019, le procès en lien avec une poursuite par le Centre de lutte contre l'oppression des genres et al. en Cour supérieure du Québec a débuté**. Ce procès a pour but de faire invalider 11 articles du Code civil du Québec. Les changements demandés sont entre autres l'ajout d'une mention X, le retrait de l'obligation de citoyenneté, le retrait de l'obligation d'une lettre d'un.e médecin, psychologue ou travailleur.e social.e pour les mineur.e.s trans, l'invalidation de la possibilité des parents de s'opposer à la transition légale d'un.e mineur.e de 14 à 17 ans et la possibilité d'avoir la désignation neutre de « parent » sur le certificat de naissance de ses enfants. Nous espérons donc avoir à modifier plusieurs détails de ce guide lorsque le jugement sera rendu et que les procédures seront changées pour s'y conformer.

Pour plus d'infos au sujet du GATUS
gatus.association.usherbrooke.ca
facebook.com/pg/groupeactiontransudes



TABLE DES MATIÈRES

Étape 0	Déterminer sa situation	4
Étape 1	Obtenir les formulaires	8
Étape 2	Remplir les formulaires	11
Étape 3	Assermenter la demande	15
Étape 4	Transmettre la demande	17
Étape 5	Après le changement	19

ÉTAPE 0

DÉTERMINER SA SITUATION



Le processus pour entreprendre ces changements légaux diffère selon l'âge de la personne et ce qu'elle désire changer.

Une personne mineure peut faire présenter sa demande par son parent ou tuteur.ice, ou encore la présenter elle-même si elle a quatorze ans ou plus.

Les formulaires de changement de mention de sexe permettent de changer de prénom (mais pas de nom de famille), donc il n'est pas nécessaire de faire deux démarches **si l'on désire changer de mention de sexe ET de prénom.**

Si l'on désire seulement changer de prénom, il faut utiliser un formulaire différent. Il est également possible, sans avoir à faire la démarche longue, de changer de prénom usuel pour un autre prénom qui figure déjà à votre

certificat de naissance. Les détails de ces démarches sont présentées aux sections correspondantes à l'étape 1 de ce guide.

De plus, depuis le 1er avril 2019, il est possible de retirer la mention de sexe sur un certificat de naissance, **même si vous n'avez pas la citoyenneté canadienne.** Par contre, cette mesure est **purement cosmétique**, car elle n'enlève pas votre mention de sexe du registre de l'état civil. De plus, un certificat de naissance sans mention de sexe **ne sera pas reconnu** par la majorité des autres institutions, donc il sera impossible de l'utiliser pour obtenir, par exemple, une carte d'assurance maladie ou un permis de conduire sans mention de sexe. La démarche pour obtenir un certificat de naissance sans mention de sexe est présentée à la section « Nouveau certificat de naissance » de l'étape 5 de ce guide.



Prérequis pour déposer une demande

Pour déposer une demande de changement de mention de sexe ou de prénom, il faut :

- Avoir la citoyenneté canadienne
- Résider au Québec depuis au moins un an ou être né.e au Québec mais habiter à un endroit où il est impossible de changer de mention de sexe
- Pour un changement de mention de sexe, avoir l'autorisation de ses deux parents si l'on a **13 ans ou moins**
- Pour un changement de mention de sexe, avoir une lettre d'un.e médecin, d'un.e psychologue ou d'un.e travailleur.e social.e si l'on a **17 ans ou moins**
- Pour un changement de prénom seulement, avoir l'autorisation de ses deux parents si l'on a **17 ans ou moins**
- Pour un changement de prénom seulement, pouvoir prouver que le prénom que l'on porte actuellement **nous cause des souffrances psychologiques**. Cela peut se faire à l'aide de témoignages signés et datés de personnes de son entourage ou d'une lettre d'un.e médecin, d'un.e psychologue ou d'un.e travailleur.e social.e.

Pour les personnes nées ou qui se sont mariées à l'extérieur du Québec

Si vous êtes né.e à l'extérieur du Québec, mais que vous avez la citoyenneté canadienne et que vous résidez au Québec depuis plus d'un an, vous pouvez faire changer votre mention de sexe ou votre nom. Par contre, **vous devez d'abord faire insérer votre acte de naissance au registre de l'état civil du Québec.** Il faut également y faire insérer votre acte de mariage si le mariage a eu lieu à l'extérieur du Québec.

Cette procédure peut se faire en même temps que votre demande de changement de prénom ou de mention de sexe. Il suffit de remplir le formulaire de **[Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec.](#)** Il faut ensuite joindre ce formulaire

ainsi que la copie originale de votre certificat de naissance ou de mariage à votre demande de changement de prénom ou de mention de sexe.

Si votre acte de naissance ou de mariage est rédigé dans une autre langue que le français ou l'anglais, **il faut d'abord le faire traduire** par une personne membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Pour les personnes non citoyennes

Il est possible d'entreprendre des démarches pour changer votre prénom et mention de sexe sur vos documents fédéraux si vous êtes une personne non citoyenne. Par contre, ces démarches étant complexes, nous vous recommandons de **[consulter un.e avocat.e en immigration](#)** ou d'obtenir de l'aide auprès du **[Centre de lutte contre l'oppression des genres.](#)**



Le saviez-vous?

Le consentement parental n'est pas requis pour les jeunes de 14 ans et plus désirant changer leur mention du sexe.

ÉTAPE 1

OBTENIR LES FORMULAIRES



Pour changer l'ordre des prénoms sur votre certificat de naissance

Beaucoup de personnes ont plusieurs noms sur leur certificat de naissance, mais n'utilisent que le premier dans la vie courante. Par exemple, quelqu'un pourrait avoir les prénoms Alice Maxim Catherine sur son certificat de naissance, mais n'avoir que le prénom Alice sur sa carte d'assurance maladie. Dans ce cas, il lui serait possible d'écrire une lettre au Directeur de l'état civil pour changer l'ordre de ses prénoms sur son certificat de naissance afin d'utiliser Maxim comme prénom dans la vie de tous les jours. Si c'est votre cas, vous n'avez donc pas besoin d'utiliser de formulaire, **il vous suffit d'écrire une lettre au Directeur de l'état civil pour spécifier le changement que vous voulez obtenir**, à l'adresse indiquée dans la section « Transmission de la demande ».



Pour changer de prénom seulement

Les formulaires pour faire un changement de nom sans changement de mention de sexe ne sont pas disponibles directement sur le site web du Directeur de l'état civil. Il faut d'abord remplir le formulaire [Demande d'analyse préliminaire pour une demande de changement de nom](#). Ce formulaire demande une justification pour le changement de nom.

Voici un exemple de justification :

« Mon prénom actuel me cause des souffrances psychologiques, car il est typiquement féminin, alors que je ne m'identifie pas en tant que femme. Je souhaite donc présenter une demande de changement de nom afin d'avoir un prénom qui correspond mieux à mon identité de genre.

Je ne souhaite pas changer de mention de sexe pour le moment, car mon identité n'est pas masculine non plus/je ne veux pas faire de transition médicale/je ne veux pas que cette mention m'empêche de faire des voyages à l'étranger/mon apparence n'est pas typiquement masculine/etc. »

Si votre justification est jugée valide, vous recevrez les formulaires nécessaires à votre demande par la poste. **Vous devez, encore une fois, justifier votre demande.** Il est également obligatoire de fournir des preuves justificatives. Cela peut se faire à l'aide de **témoignages signés et datés** de personnes de son entourage ou d'une lettre d'un.e médecin, psychologue ou travailleur.e social.e.

Certain.e.s travailleur.se.s sociales.aux affilié.e.s à des organismes peuvent fournir des lettres **à prix réduit** et peuvent avoir **recours à Skype pour des rencontres** si vous habitez en dehors de la région que ces organismes desservent. Si vous habitez l'Estrie, **le GATUS peut également vous aider** à trouver un.e professionnel.le et payer certains frais reliés aux consultations.

Pour changer de mention du sexe

Les formulaires pour le changement de la mention du sexe sont disponibles en ligne.

Il y a quatre formulaires disponibles selon l'âge de la personne visée par la demande et la personne qui présente la demande :

- [Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 18 ans ou plus](#)
- [Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de moins de 14 ans](#)
- [Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même](#)
- [Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par son parent ou tuteur.](#)



ÉTAPE 2

REmplir les formulaires



Définition du vocabulaire

Le Directeur de l'état civil est la personne à la tête de l'organisme gouvernemental qui s'occupe de tenir les registres des naissances, des mariages et des décès. Dans ce texte et les formulaires, le nom « **Directeur de l'état civil** » réfère à l'organisme en général et à ses employé.e.s.

Le « **prénom usuel** » du formulaire représente le prénom principal de quelqu'un. Plusieurs personnes ont également d'autres prénoms, qui apparaissent sur leur certificat de naissance, mais pas sur la plupart des autres pièces d'identité.

Lorsque les formulaires demandent le prénom usuel, il faut donc indiquer votre prénom légal actuel, c'est-à-dire celui qui apparaît sur votre carte d'assurance maladie.



Lorsqu'une signature est requise, il faut signer avec votre nom légal actuel, sinon la demande pourrait être refusée. En fait, **il faut indiquer votre ancien nom partout, sauf là où les formulaires demandent le prénom usuel demandé**. Ce sont les seuls endroits où il faut indiquer le prénom que vous souhaitez porter désormais.

L'expression « **la personne visée par la demande** » est employée pour référer à la personne dont la mention de sexe et/ ou le prénom doivent être changé.e.s. Par exemple, si c'est un parent qui remplit le formulaire pour son enfant, « la personne visée par la demande » est l'enfant et « **le demandeur** » est le parent.

Publication d'un avis

La plupart des personnes qui font un changement de nom doivent obligatoirement faire la publication d'un avis sur le site Internet du Directeur de l'état civil, **mais pas les personnes trans**. En effet, si votre changement de prénom « concerne manifestement la modification de l'identité de genre », **vous n'avez pas à faire de publication**. Si vous changez de nom seulement, vous pouvez donc cocher « non » lorsque l'on vous demande si vous consentez à publier un avis de demande de changement de nom.



Pièces d'identité

Il faut joindre à sa demande **une photocopie d'une pièce d'identité avec photo** ainsi que **deux preuves d'adresse**. Il faut également **joindre une photocopie de la pièce d'identité** de la personne que l'on connaît depuis au moins un an ou de la personne mineure pour laquelle on fait la demande, selon le cas. Les pièces acceptées sont:

- Permis de conduire
- Carte d'assurance maladie
- Passeport
- Certificat de statut d'Indien

Pour prouver que vous habitez au Québec depuis au moins un an, vous devez fournir **une photocopie de deux preuves d'adresse**: une qui date de plus de douze mois et une qui date de moins d'un mois. Le nom de la personne qui fait la demande doit être celui qui apparaît sur les documents. Il n'est pas nécessaire de fournir les versions reçues par la poste. Par exemple, vous pouvez aller sur le site de votre institution bancaire ou de votre compagnie de cellulaire et faire imprimer deux relevés ou factures qui correspondent aux dates voulues.

Les documents acceptés sont :

- **Permis de conduire** (accepté comme preuve de domicile seulement s'il n'est pas présenté comme document d'identité avec photo)
- **Correspondance postale gouvernementale**
- **Facture d'une entreprise de fourniture d'énergie, de services téléphoniques ou de câblodistribution**
- **Relevé d'emploi ou bulletin de paie**
- **Certificat ou relevé d'assurance habitation ou automobile**
- **Relevé bancaire**

Si vous n'avez pas de tels documents,
vous pouvez communiquer
avec le Directeur de l'État civil
afin de trouver une solution.

Coûts à prévoir

Vous devrez joindre à votre demande un moyen de paiement pour celle-ci, soit un numéro de carte de crédit, un chèque ou un mandat-poste.

- Présenter une demande de changement de mention de sexe ou de nom coûte **140,00 \$** (tarifs en vigueur jusqu'au 31 mars 2020)
- Si vous voulez avoir plus d'un exemplaire de votre certificat de changement de nom ou de la mention du sexe, (ce qui peut être pratique dans certains cas pour changer ses informations personnelles dans deux institutions à la fois) cela coûte **11,20 \$** par copie supplémentaire
- L'obtention d'un nouveau certificat de naissance coûte **entre 32 \$ et 51 \$** pour une demande normale (traitée en deux semaines) ou **entre 64 \$ et 75 \$** pour une demande accélérée (traitée en trois jours)

• Si vous êtes mineur.e, vous devez également prévoir les **coûts pour obtenir une lettre** d'un.e médecin, psychologue, psychiatre, sexologue ou travailleur.se social.e, si vous consultez le ou la professionnel.le dans un cabinet privé

• Il se peut que vous ayez à déboursier **5 \$** pour faire assermenter votre demande par un.e commissaire à l'assermentation autorisé.e

• Il faut également prévoir les **frais pour renouveler certaines pièces d'identité** : passeport, photo pour la nouvelle carte d'assurance maladie, cartes de membre, etc.

• Il faut prévoir les **frais de traduction** du certificat de naissance étranger s'il est dans une langue autre que le français ou l'anglais. Cela est nécessaire pour l'insérer aux registres de l'état civil.

Si vous n'avez pas les moyens de payer ces frais et que vous habitez l'Estrie, communiquez avec le GATUS. En effet, nous avons un fond spécialement dédié à payer les démarches de changements légaux pour les personnes mineures ou à faible revenu.

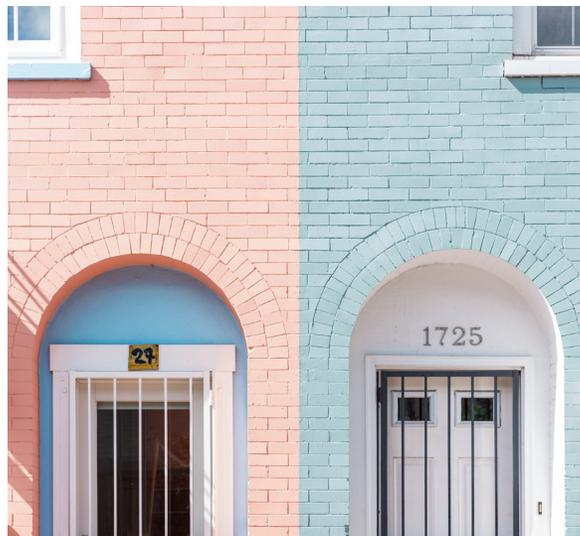
ÉTAPE 3

ASSERMENTER LA DEMANDE



Peu importe le type de demande que vous présentez, **vous devrez la faire assermenter par un.e commissaire à l'assermentation** afin de certifier que votre démarche est sérieuse et que les renseignements fournis sont exacts.

Pour les personnes de 18 ans ou plus qui changent leur mention de sexe, il faut également **qu'une personne que vous connaissez depuis au moins un an remplisse un formulaire et se fasse assermenter**. Vous pouvez vous présenter à un.e commissaire à l'assermentation ensemble ou séparément.



Avoir accès gratuitement à un.e commissaire à l'assermentation

Si vous habitez près de Québec ou de Montréal

Il est possible de vous rendre directement aux bureaux du Directeur de l'état civil (coordonnées dans l'encadré). Sur place, des commissaires à l'assermentation pourront signer votre demande et vous pourrez y déposer votre demande lorsqu'elle sera complétée.

À Montréal

Quelques organismes aident à la complétion des formulaires et ont des commissaires à l'assermentation : ASSTeQ, À Deux Mains/Head & Hands et le Centre de lutte contre l'oppression des genres.

Dans les autres régions

Il est possible de se rendre à un bureau de Services Québec pour faire assermenter votre demande gratuitement. Il faut simplement se présenter au comptoir d'accueil et demander à faire assermenter une demande de changement de mention de sexe. Pour trouver l'adresse du bureau le plus proche de chez vous :

www.gouv.qc.ca/FR/NousJoindre/Pages/Bureaux.aspx

Il est également possible de rechercher un.e commissaire à l'assermentation selon votre position à l'aide de l'outil suivant : www.assermentation.justice.gouv.qc.ca/servicespublicsconsultation/commissaires/proximite/criteres.aspx. Cependant, il est à noter que beaucoup de ces commissaires à l'assermentation n'assermentent des documents que pour les entreprises ou institutions pour lesquelles iels travaillent.

DÉC - MONTRÉAL

Rez-de-chaussée
2050 rue De Bleury
Montréal (Québec)
H3A 2J5
(Métro Place-des-Arts)

DÉC - QUÉBEC

Rez-de-chaussée
2535 boulevard Laurier
Québec (Québec)
G1V 5C5



ÉTAPE 4

TRANSMETTRE LA DEMANDE



La demande se transmet
soit en personne aux bureaux
du Directeur de l'état civil,
ou par la poste à l'adresse suivante:

**Direction des modifications aux actes
et du registraire des célébrants**
Directeur de l'état civil
2535 boulevard Laurier
Québec (Québec)
G1V 5C6



Délais à prévoir

- Le délai pour avoir tous les documents en main après avoir transmis une demande est d'environ **six mois après avoir transmis la demande**. Il arrive cependant que les délais soient beaucoup plus courts. Cela dépend du nombre de personnes qui font des demandes en même temps.

- Le Directeur de l'état civil doit vous dire s'il accepte ou non le changement demandé **dans les 90 jours ouvrables après la réception de la demande complète**. Cela équivaut environ à 4 mois. À ce moment, vous recevrez par courrier express une lettre indiquant que la demande est acceptée ou refusée.

- Si la demande est acceptée, vous recevrez par la poste votre certificat de changement de nom ou de la mention de sexe **trente jours après la lettre de décision**.

- Avec le certificat de changement en main, vous serez en mesure de vous commander votre nouveau certificat de naissance. Celui-ci prend entre **une et trois semaines à arriver**, selon le prix que vous êtes prêt.e à payer.

- Dans le cas d'un changement de nom seulement, les formulaires ne sont pas disponibles directement en ligne. Il faut donc compter environ **un mois de plus** pour obtenir ces formulaires après avoir transmis la demande d'analyse préliminaire pour une demande de changement de nom.

- Pour le changement d'ordre des prénoms au certificat de naissance, le délai est habituellement beaucoup plus court.



ÉTAPE 5

APRÈS LE CHANGEMENT



Lorsque vous aurez reçu votre certificat de changement de nom ou de mention de sexe, vous pourrez enfin effectuer les changements partout ailleurs.

Nouveau certificat de naissance

Pour obtenir un nouveau certificat de naissance, pour vous ou pour vos enfants, vous pouvez procéder de trois façons :

*En ligne avec le service **DECLic!***

Vous devez avoir un compte clicSÉQR et une carte de crédit. Il est tout à fait normal que ce soit encore votre ancien prénom ou votre ancienne mention de sexe qui apparaisse en ligne lorsque vous faites la demande. Vous recevrez quand même un certificat de naissance avec les nouvelles informations. Pour vous créer un compte clicSÉQR, vous aurez besoin des renseignements suivants :

- **Date de naissance**
- **Numéro d'assurance sociale**
- **Numéro figurant sur votre avis de cotisation de Revenu Québec**

En utilisant le service *DECLic!* Comptoir

Il s'agit de la méthode en ligne pour les personnes qui n'ont pas de compte clicSÉQR. Il faut se présenter à un bureau de Services Québec (le même endroit où vous avez fait l'assermentation de votre demande) et présenter une pièce d'identité à la personne au comptoir. Vous effectuerez la demande sur un ordinateur du bureau de Services Québec et vous pourrez payer au comptoir, par carte de crédit, par carte de débit, par chèque ou par argent comptant.

Par la poste

Ce formulaire doit être rempli et doit être acheminé au Directeur de l'état civil, accompagné d'un chèque: www.etatcivil.gouv.qc.ca/publications/DCCA-Naissance%202018-2019.pdf

Pour obtenir un certificat de naissance sans mention de sexe, il faut suivre la même procédure, c'est-à-dire envoyer une demande de certificat de naissance par la poste en joignant une lettre indiquant que vous désirez que la mention de sexe ne figure pas sur le certificat demandé. Tel que mentionné à la page 4, cette modification n'est que purement cosmétique : un certificat sans mention de sexe ne permet pas, pour l'instant, d'obtenir d'autres pièces d'identité sans mention de sexe.



Assurance maladie

Pour changer de prénom ou de mention de sexe sur sa carte d'assurance maladie, il faut téléphoner à la Régie de l'assurance maladie du Québec. Si vous avez rempli l'annexe « Demande de transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement de la mention de sexe ou du nom », il se peut que cet appel soit suffisant pour enclencher la fabrication de la nouvelle carte d'assurance maladie. Sinon, la RAMQ vous fera parvenir un formulaire pour l'obtention de la nouvelle carte. Vous devrez ensuite vous rendre à un CLSC avec :

- **Le formulaire reçu de la RAMQ, rempli et signé**
- **Votre nouveau certificat de naissance**
- **Une photocopie recto-verso de votre nouveau certificat de naissance**
- **Une photo conforme aux exigences de la RAMQ, prise en pharmacie ou par un.e photographe professionnel.le**

À l'accueil du CLSC, un.e employé.e vérifiera l'authenticité de votre certificat de naissance et enverra tous les papiers nécessaires à la RAMQ. Vous recevrez votre nouvelle carte par la poste dans un délai d'environ 1 mois.

Afin d'accélérer la démarche, il est possible de se rendre directement aux bureaux de la RAMQ à Montréal ou à Québec (coordonnées dans l'encadré). Dans ce cas, la photo doit obligatoirement être prise sur place, moyennant des frais.

RAMQ - Montréal

514-864-3411
425 boul. de
Maisonneuve Ouest
3e étage, bureau 301
Montréal (Québec)
H3A 3G5

RAMQ - Québec

418-646-4636
787, boul. Lebourgneuf
Québec (Québec)
G2J 1C3

Ailleurs au Québec

1-800-561-9749

Permis de conduire

Pour obtenir un nouveau permis de conduire, il suffit de se présenter dans un bureau de la SAAQ avec son certificat de changement du nom ou de la mention de sexe.

Numéro d'assurance sociale

Pour changer les informations dans votre dossier d'assurance sociale, il suffit de se présenter dans un bureau de Service Canada avec votre nouveau certificat de naissance.

Passeport

Pour obtenir un nouveau passeport avec votre nouveau prénom ou mention de sexe, vous devez faire une demande de passeport comme si vous n'en aviez jamais obtenu. Vous devez donc utiliser le formulaire *Demande de passeport générale pour adulte* ou *Demande de passeport générale pour enfant*. En 2017, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il serait bientôt possible d'obtenir un passeport avec la mention de sexe X. Cette mesure n'était pas encore entrée en vigueur au moment de la publication de ce guide.

Pour les parents

Il est important de noter que, **si vous avez des enfants, votre titre de père ou de mère sera changé automatiquement pour correspondre à votre nouvelle mention de sexe**. Par contre, ce changement n'était pas automatiquement appliqué avant le 1er avril 2019. Si vous avez obtenu un changement de mention de sexe avant cette date, **il faut envoyer une nouvelle demande** de certificat de naissance pour vos enfants par la poste, en incluant une lettre expliquant que vous voulez changer la désignation de « père » à « mère », ou vice-versa.

Il est également possible, depuis la même date, de remplacer le statut de père ou de mère par celui de « filiation ». Pour obtenir ce changement, il faut envoyer une nouvelle demande de certificat de naissance pour vos enfants par la poste, en incluant une lettre expliquant que vous voulez changer la désignation pour « filiation ». **Il est présentement impossible de simplement obtenir la désignation de « parent ».**



Liste non-exhaustive des endroits où **changer son nom et sa mention du sexe**

- Nouveau certificat de naissance
- Nouveau certificat de naissance pour les enfants
- Nouveau certificat de mariage ou de divorce
- Passeport
- Employeur.se.s actuel (ou ancien.ne s'il reste des déclarations d'impôt à remplir)
- Changement de nom et de code permanent (auprès de l'institution d'enseignement la plus récemment fréquentée)
- Changement de nom sur les diplômes antérieurs
- Clinique médicale
- Carte d'hôpital
- Pharmacie
- Professionnel.le.s de la santé (optométriste, dentiste, physiothérapeute, chiropraticien.ne, ostéopathe, massothérapeute...)
- Institutions financières
- Cartes de crédit
- Assurances autos et habitation (prévoir une hausse du coût si l'on passe de F à M)
- Hydro-Québec
- Fournisseur internet, cellulaire, téléphone (il est souvent plus facile de se rendre directement dans une succursale)
- Élection Canada et Élection Québec
- Municipalité (compte de taxes)
- Cartes de membre (Costco, gym, bibliothèque...)
- Titres de transport
- Dossier de crédit (communiquer avec TransUnion et Équifax pour éviter que votre ancien nom ne ressorte de manière inattendue lors d'une future enquête de crédit alors qu'il serait encore associé à un de vos comptes.

GUIDE DE TRANSITION LÉGALE

En contexte québécois - Édition avril 2019

Une initiative du GATUS
en collaboration avec le Centre de lutte contre l'oppression des genres

Rédaction : Séré Beuchesne Lévesque
Design graphique : CRL.B@outlook.com

